

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation  
6/10/2015

L'an deux mil quinze, le 14 octobre à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage  
16 octobre 2015

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane ROULLAND Pierrick. SCHIEFER Jocelyne

Membres du Conseil

En exercice : 13

Présents : 11

Absents excusés : DESQUESNES Yves, HUSSENET Fabrice

Votants : 11

Secrétaire de séance : CRIQUET Anne

Monsieur le Maire ouvre la séance en informant les membres de l'assemblée, qu'au lendemain du dernier conseil, l'entreprise ANQUETTIL HABITAT a sollicité un avenant dans son acte d'engagement, pour la rénovation du logement 12 Le Bourg et renonce à l'avance forfaitaire (article B4) selon la délibération 2015-07-09 du 2 septembre 2015

**2015-08-01 : SUPPRESSION DU BUDGET CCAS**

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée au Journal Officiel du 8 août 2015. Elle constitue le 3<sup>ème</sup> volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi relative à la délimitation des régions du 16 janvier 2015. La loi NOTRÉ renforce les compétences de la région et prévoit une nouvelle étape dans la rationalisation de la carte intercommunale. Cette loi comporte (art 79) la suppression de l'obligation légale pour les communes de moins de 1 500 habitants de créer un centre communal d'action sociale (CCAS).

Cette évolution réglementaire autorise les communes de moins de 1 500 habitants à supprimer leur CCAS sur seule délibération du conseil municipal. Sa mise en application dès l'année prochaine pourra se traduire par des simplifications considérables dans la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales.

D'une part, le nombre d'opérations du centre communal d'action sociale est très faible sur la commune et à la demande du Trésorier, M LE ROCH, Monsieur Le maire invite l'assemblée à étudier la suppression du budget du CCAS à compter du 01/01/2016.

Les opérations d'actions sociales seront retracées dans les comptes du budget principal de la commune et les soldes en restes au 31/12/2015 seront repris dans la balance d'entrée de ce même budget.

Les membres du CCAS deviendront membres d'une nouvelle commission « solidarité » ainsi que les membres hors conseil municipal.

D'autre part, la régie d'avance du CCAS sera supprimée en même temps que le budget du CCAS et en parallèle aura lieu la suppression du partage des droits de succession pour 1/3 au CCAS.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la suppression du budget et de la régie du CCAS ainsi que le partage des droits de succession au CCAS

## 2015-08-02 : FIXATION DU LOYER 2 LE BOURG

Le locataire de la maison au 2 Le bourg a pris le logement au 1<sup>er</sup> août 2015. En échange de travaux d'aménagement, réalisés par ses soins à l'intérieur, les loyers des mois d'août et septembre sont offerts à titre gracieux.

Monsieur le maire-adjoint, demande à l'assemblée, son avis pour l'accord passé entre le locataire et la commune.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'accord passé entre les 2 parties.

## 2015-08-03 : FIXATION DU LOYER 12 LE BOURG ET REVISION DES LOYERS D'HABITATION SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le montant des loyers des logements de la commune.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

### **DECIDE**

D'une part du montant du loyer de la maison au 12 Le bourg → soit 650 €

D'autre part, de la révision du loyer au 2 Le Bourg à 550 €.à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

## 2015-08-04 : OPERATION BUDGETAIRE - VIREMENT DE CREDIT

Le conseil municipal autorise le virement de crédit suivant afin de payer les dépassements de paiement relatifs aux charges de gestions courantes.

- C/011 Charges à caractère général ..... - 4 000 €

-C/065 Autres charges de gestion courante ..... + 4 000 €

## 2015-08-05 : COUT TRANSPORT PISCINE RPI SIDEVILLE-TEURTHEVILLE AVEC LE CENTRE AQUATIQUE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE ET LA PISCINE D'OCTEVILLE

Monsieur le Maire présente les devis du transporteur pour les navettes au centre aquatique d'Equerdreville et à la piscine de la butte à Octeville en fonction du planning de natation proposé.

### **TRANSPORT VERS LE CENTRE AQUATIQUE D'EQUEURDEVILLE :**

→ Pour la classe de CE1-CE2 de Teurthéville avec 22 élèves et 2 adultes, le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 75 € TTC / jour

→ Pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de Teurthéville avec 45 élèves 4 adultes, le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 81 € TTC / jour.

### **TRANSPORT VERS LA PISCINE DE LA BUTTE A OCTEVILLE**

→ Pour la classe de GS-CP de Sideville avec 25 élèves et 2 adultes, le coût de celui-ci est fixé forfaitairement à 75 € TTC / jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions avec le transporteur, le centre aquatique d'Equerdreville et la piscine de la Butte à Octeville,

→ **VALIDE** les devis du transport sachant que les frais engagés par cette organisation sont partagés avec la commune de Sideville selon la délibération 2014-07-13 pour le transport relatif au RPI Sideville-Teurthéville à hauteur de 50 %.

## **2015-08-06 : GITES : DEMANDE DE REMBOURSEMENT RELATIF A LA DELIBERATION 2015-07-08**

Monsieur Le Maire présente le courrier par lequel le locataire refuse l'avoir de 100 € sur une prochaine location accordé lors du dernier conseil municipal selon la délibération 2015-07-08.

Notre interlocuteur de Manche Tourisme propose d'offrir un week-end.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, reste sur leur proposition d'avoir de 100 €.

## **2015-08-07 : TRAVAUX BATIMENTS**

Monsieur le maire-adjoint présente

### **→ Remplacement de l'armoire à froid**

Le devis de l'entreprise Ouest Equipement Hôtelier est retenu pour un montant de 1 495 € HT

### **→ Chauffage aux écoles** dans les classes 3, 4, la bibliothèque, les sanitaires et le petit vestiaire

Le devis de l'entreprise ANQUETIL HABITAT est retenu pour un montant de 9 062 € HT.

### **→ Mise à jour du diagnostic accessibilité**

Le devis de SOCOTEC est retenu pour un montant de 1 080 € HT

Après avoir étudié les devis, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents les valident.

## **2015-08-08 : APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre les ERP accessibles à tous. L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité et d'ouvrir leurs locaux à tous.

Cet agenda correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité

Il devait être déposé avant le 27 septembre 2015 à la Préfecture mais nous avons sollicité un délai de 2 mois car nous n'étions pas prêts à présenter le dossier au dernier Conseil Municipal du 2 septembre 2015.

Le délai légal est normalement de 3 ans pour réaliser tous les travaux. Une dérogation peut être demandée pour 2 ou 3 périodes de 3 ans.

Vu les travaux restant à réaliser, monsieur le Maire envisage

D'une part, d'étaler les travaux sur 6 ans, à savoir :

**→ 1ère période 2016 – 2018** : Cantine – Ecole

**→ 2ème période 2019 – 2021** : Eglise – Salle Communale - Gîtes

D'autre part, il est rappelé que les travaux d'accessibilité sont déjà engagés sur la commune depuis plusieurs années au travers de l'aménagement ou de la rénovation de bâtiments communaux tel que :

- la salle communale accessible à tous (même s'il reste quelques travaux d'aménagement à réaliser)

- la mairie grâce aux travaux d'aménagement (accessibilité, portes, sanitaires et mobilier d'accueil)
- le « café du centre » : lors de l'acquisition des murs, nous avons profité de changer la porte en tenant compte de la mise en accessibilité.

A l'issu d'un nouveau diagnostic réalisé par le cabinet SOCOTEC et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

- AUTORISE monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda sur 2 périodes de 3 ans.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## 2015-08-09 : TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire présente les avenants de l'entreprise Norbert VANTOMME, aux devis :

→ **Chemin du marais** (drainage sous la route) pour un montant de 132 € HT soit 158.40 € TTC

→ **Chemin LECOQ à Crasville** (eaux pluviales et grille) pour un montant de 765.93 € HT soit 919.12 € TTC

→ **Chemin La Planque** pour un montant de 736.27 € HT soit 883.52 € TTC

Après avoir étudié les devis, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents les valident.

→ Monsieur le Maire présente un courrier des riverains relatif à l'empierrement du chemin de la **chasse du Pont Baudron**.

En effet, ceux-ci ont effectué par leurs propres moyens, l'élargissement de ce chemin situé en limite de commune avec Saint-Christophe du Foc et souhaite que les communes prennent à leur charge l'empierrement.

Après un estimatif des travaux à réaliser, cela représenterait un coût d'environ 5 000 € par commune. Monsieur le maire va contacter la commune de Saint-Christophe du Foc pour étudier le dossier.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, les membres du conseil municipal le valide

## PLU D'HEAUVILLE

Monsieur le maire propose de reporter au prochain conseil, l'analyse du PLU d'Héauville. En effet, nos deux communes ont très peu de zones constructibles contiguës.

## SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente le projet de schéma de mutualisation.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, lors de la réunion des maires du 1<sup>er</sup> octobre dernier, a été validé, la démarche de réaliser le diagnostic et l'état initial des services avec pour objectifs :

- ⇒ De disposer d'un panorama global de l'ensemble des agents et des services publics sur le territoire de la CCDD
- ⇒ Faire l'inventaire des pratiques existantes
- ⇒ Identifier les besoins et les évolutions souhaitées.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, l'objectif est d'établir un plan d'action en collaboration avec les membres du conseil municipal et de le faire parvenir pour le 28 octobre à la Communauté de Communes de Douve et Divette.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ Monsieur le maire fait part de la demande de l'ACSVTH, club de foot, d'avoir un accès à internet sur le site de Virandeville, dans le but de remplir les feuilles de matchs sur une tablette à la demande de la FFF.

→ Arrêt de bus à Baudienville supprimé provisoirement faute d'enfant à l'arrêt et création d'un arrêt de bus au hameau Broquet.

→ 11 Novembre : messe à 10h et rassemblement au monument aux morts à 11h

→ Succès de la foire St-Michel

→ Droits de préemption :

Par la délibération 2014-06-02 les membres du Conseil Municipal ont donné délégation de signature à Monsieur Le Maire, en matière de droit de préemption.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la demande de droit de préemption présentée

→ Par Maître Frédéric THOMAS notaire à Les Pieux sur la propriété cadastrée :

- C 611, (Le Pré de l'Hôtel) pour une surface de 16 ca 64 ca
- C 676 (5 hameau Crasville) pour une surface de 8 a 85 ca
- C 679 (hameau Crasville) pour une surface de 13a 22 ca

→ Par Maître Thierry ROSETTE notaire à Cherbourg-Octeville sur la propriété cadastrée :

- ZB 114 (16 Le Haut de Baudienville) pour une surface de 06 a 20 ca

## **SIGNATURES**

Le Maire

Le Conseil Municipal